



Dossier de Presse du 9 juin 2015

La FABI – Fédération belge d’associations d’ingénieurs civils et bioingénieurs, l’UFIIB – Union Francophone des associations d’ingénieurs industriels de Belgique et trois fédérations professionnelles – la Confédération Construction Wallonie, Agoria Wallonie et Essenscia Wallonie se sont associés pour promouvoir les études et les métiers d’ingénieur.

Depuis 2012, face à la pénurie inquiétante d’ingénieurs qui frappe la Belgique estimée actuellement entre 2.000 et 3.000 ingénieurs, ces cinq fédérations d’ingénieurs et d’entreprises technologiques ont uni leurs efforts afin de promouvoir les métiers de l’ingénieur auprès d’un très large public et de susciter un maximum de vocations.

Le manque d’ingénieurs disponibles sur le marché de l’emploi porte préjudice au bon fonctionnement de secteurs-clefs garants du bien-être de notre société. En effet, les ingénieurs sont impliqués, plus que jamais, dans des enjeux fondamentaux tels que l’industrie, les nouvelles technologies, l’agriculture, la sécurité, l’énergie, l’environnement, la mobilité, la santé, le génie civil et l’humanitaire.

Ces dernières années, en Belgique francophone, le nombre total d’ingénieurs diplômés des Universités et Hautes Écoles (Ingénieurs Civils, Bioingénieurs et Ingénieurs Industriels) s’élève à 1.250 ingénieurs en moyenne chaque année. Ce nombre était en moyenne de 1.500 il y a 10 ans et de 1.700 il y a 20 ans.

Promouvoir les métiers de l’ingénieur requiert des expertises, des moyens et des réseaux. Or, sans moyens humains, techniques ou financiers, un tel projet est voué à l’échec. C’est pourquoi un groupe de travail s’attelle à la tâche pour mettre en œuvre un outil performant.

Il en résulte un site Internet innovant dans son concept : www.ingenieursbelges.be , qui propose, notamment, la découverte de profils d’ingénieurs de tous horizons, au cœur de leurs milieux de travail. Images et interviews in situ à l’appui. Ceux-ci mettent en exergue l’attrait de leur profession respective et incitent les jeunes à faire le choix du métier d’ingénieur.



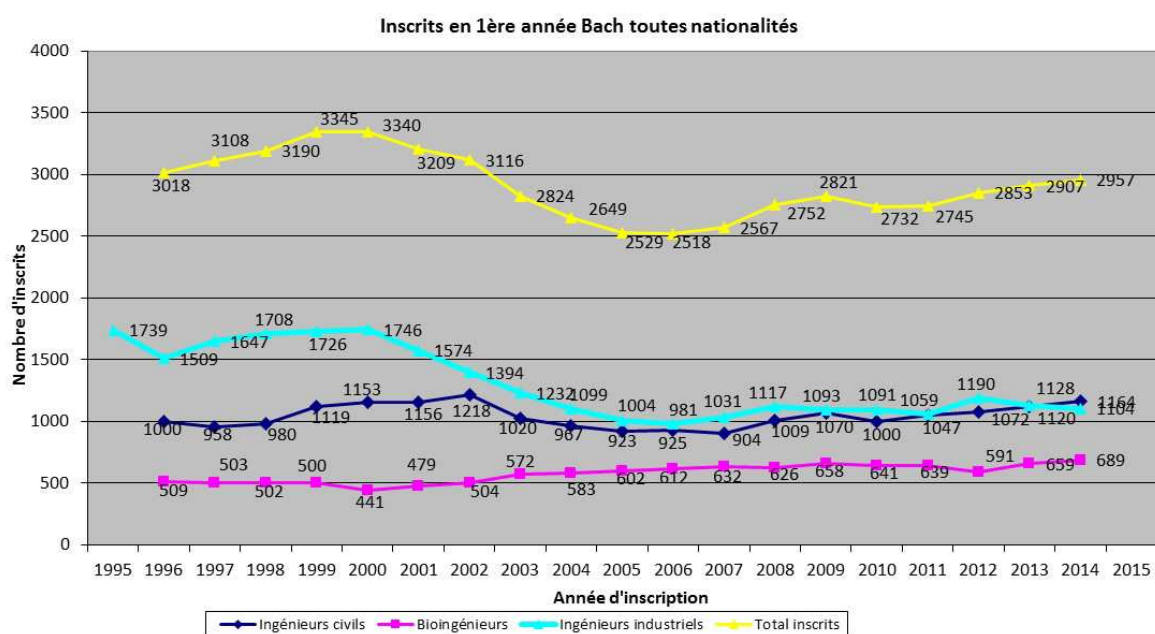
Préliminaires

Pour la bonne compréhension de la suite du dossier de presse, il convient de rappeler que la FABI est une Fédération qui regroupe l'ensemble des Ingénieurs civils (Ir) et Bioingénieurs (Biolr). L'UFIIB représente l'Union des Ingénieurs Industriels ou Ing.

Baromètre

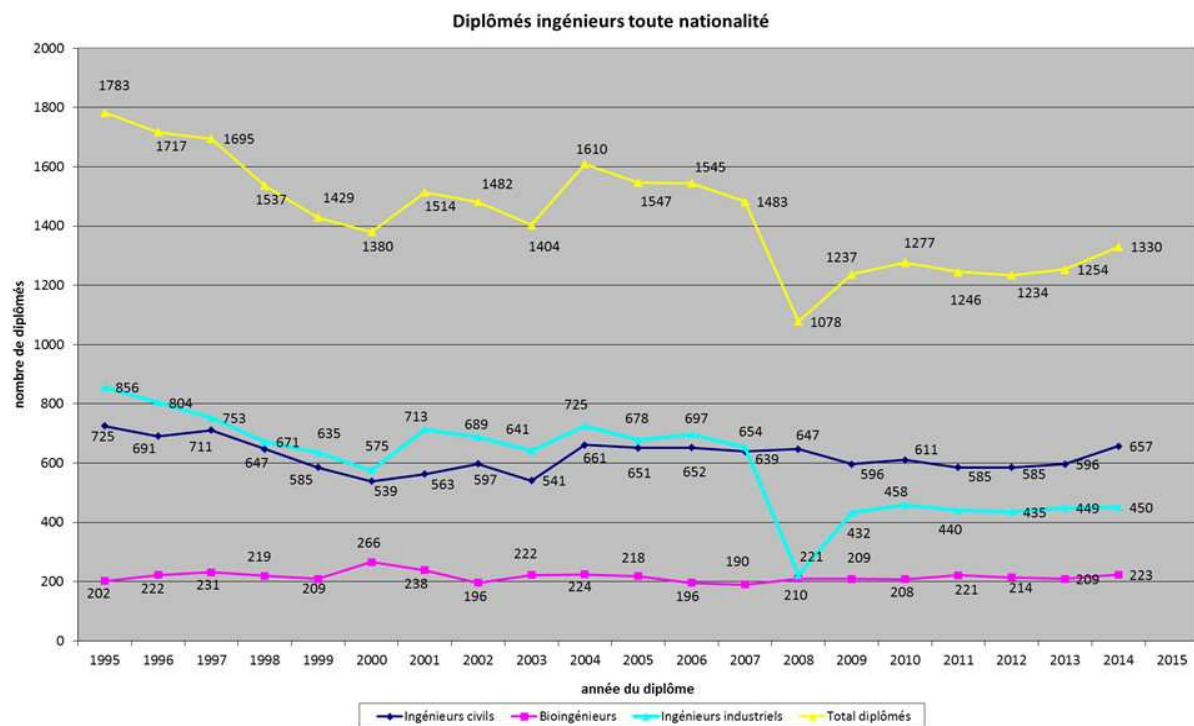
Chaque année, la plateforme Ingénieurs Belges édite un baromètre qui reprend d'une part le nombre d'inscrits en première année d'études d'ingénieurs (ingénieur civil, bioingénieur et ingénieur industriel) et d'autre part le nombre de diplômés.

Bonne nouvelle : le nombre global d'étudiants inscrits en première année du grade de bachelier en sciences de l'ingénieur continue à croître par rapport aux années précédentes, sans cependant atteindre le niveau des années 2000.



Concernant les diplômés, on constate une augmentation de plus de 10% pour les ingénieurs civils. Cette augmentation est de l'ordre de 6% pour les bioingénieurs et de 1% pour les ingénieurs industriels. Même si le renouvellement des générations est globalement assuré, la croissance du nombre de diplômés n'est pas suffisante pour répondre aux besoins actuels et futurs de la société.

Néanmoins, les statistiques européennes montrent que le nombre d'ingénieurs formés et diplômés chaque année en Belgique, calculé par millions d'habitants, est de plus de 50% inférieur à celui de nos pays voisins (Allemagne, France, Pays-Bas).



Remarques :

1. Le pic négatif de l'année 2008 chez les ingénieurs industriels correspond au passage de 4 à 5 années de ces études.
2. Le nombre d'ingénieurs industriels repris dans les graphiques ne concerne que les diplômés des cursus de plein exercice. Il convient d'y ajouter les diplômés via la filière de « promotion sociale » soit :

en 2011 = 45	en 2012 = 35
en 2013 = 34	en 2014 = 53

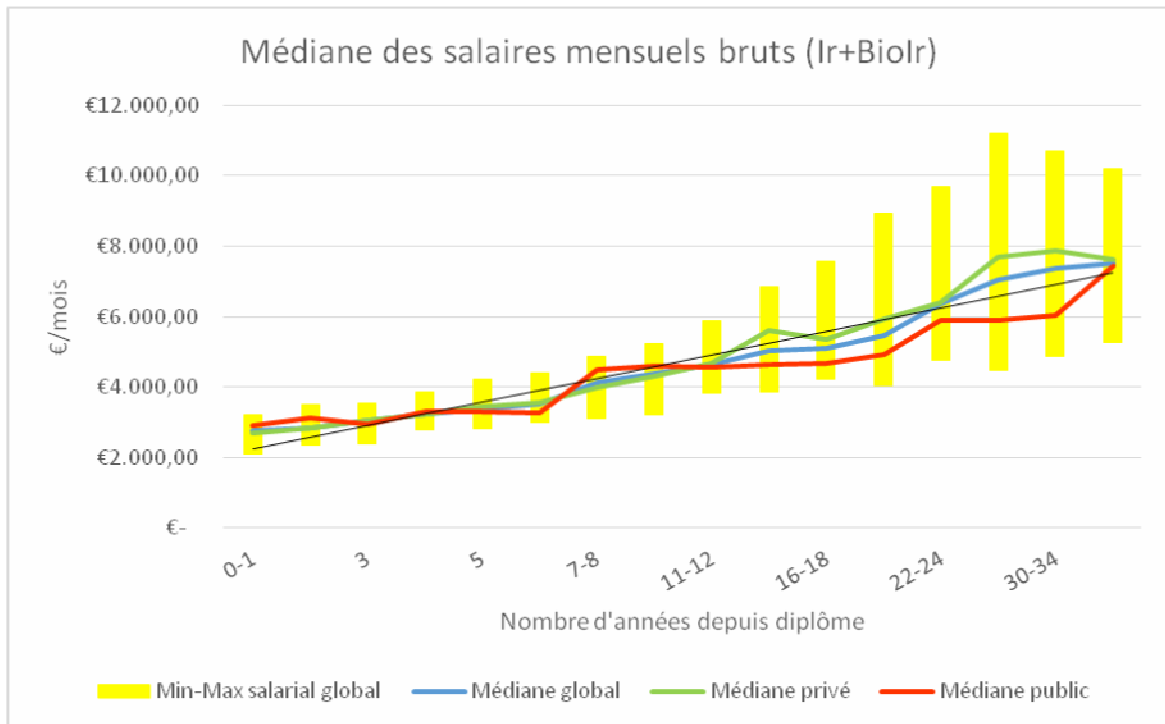
Enquête salariale

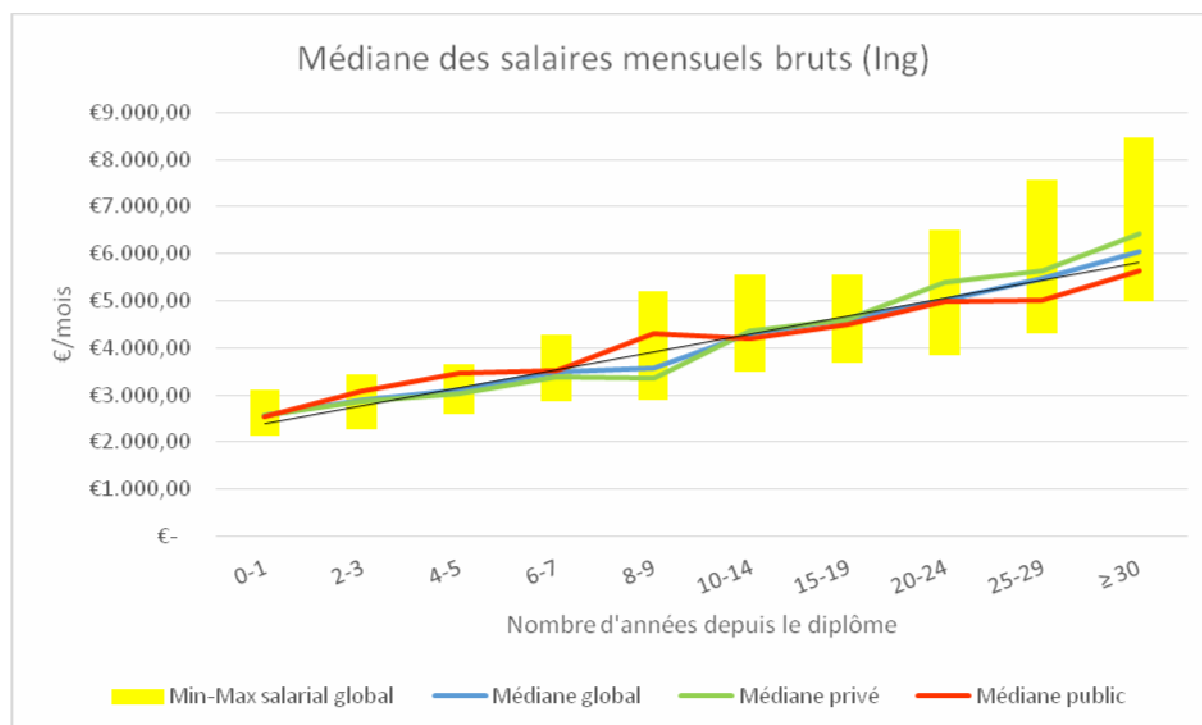
Depuis 2 ans l'enquête salariale réalisée jadis par la FABI a été élargie aux ingénieurs industriels et constitue une référence pour le monde des ingénieurs. L'enquête a été réalisée avec l'aide du bureau BERENSCHOT.

Premier constat

L'ancienne affirmation que l'ingénieur moyen double son salaire en 10 ans ne se vérifie plus. Les chiffres le confirment ! Il est cependant intéressant de remarquer que tant pour les ingénieurs civils et bioingénieurs que pour les ingénieurs industriels, la médiane du secteur public est supérieure à celle du secteur privé pendant les premières années. Toutefois, il faut être conscient que le secteur privé accorde des avantages hors salaires importants non repris dans cette analyse.

Evolution du salaire mensuel brut standard en fonction du nombre d'années après le 1^{er} diplôme avec indication de la dispersion





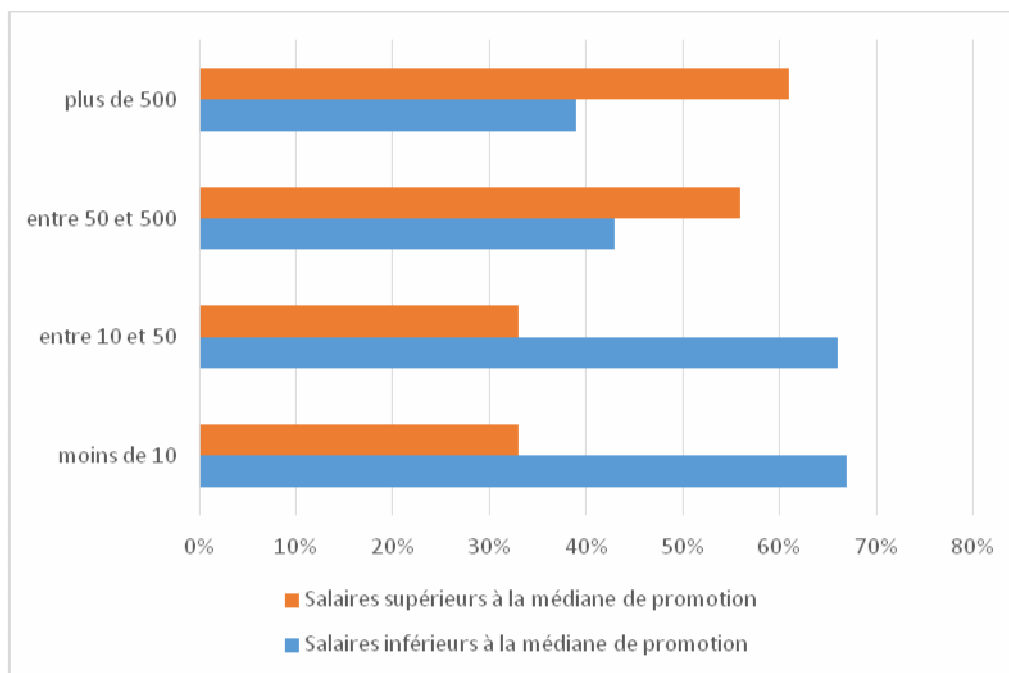
Par rapport à l'enquête de 2012, la médiane de 2014 est en moyenne 5% plus élevée soit 4% de plus par rapport à l'évolution de l'indice des prix (indice santé).

Par comparaison avec d'autres catégories professionnelles, seuls les médecins et les pharmaciens bénéficient de rémunérations à l'engagement sensiblement supérieures (12 à 15%). Ce constat doit être nuancé par des statuts différents (employé versus indépendant).

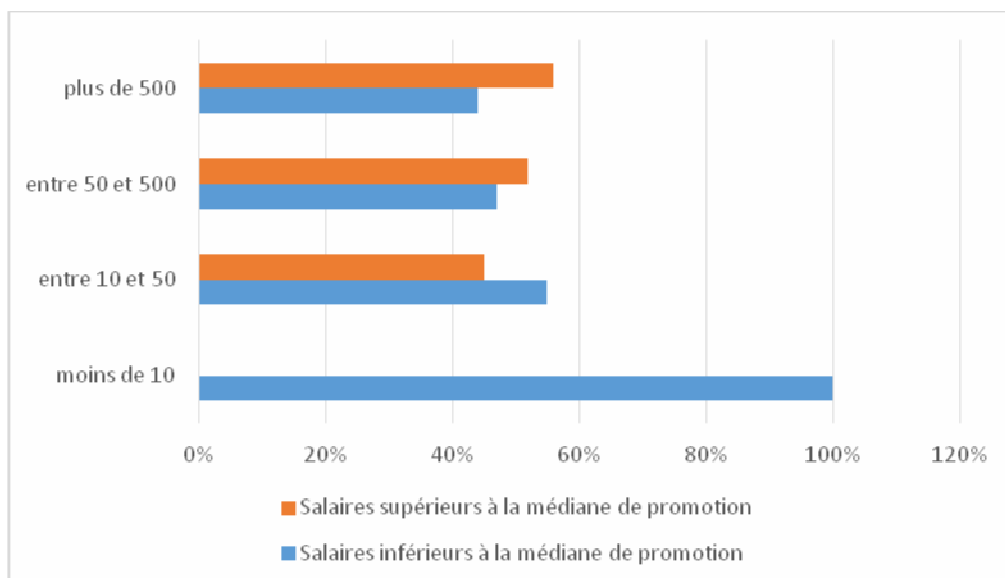
Deuxième constat

Il se confirme que le salaire brut est plus élevé dans les grandes entreprises que dans les sociétés à structure plus légère.

Salaire fixe en fonction de la taille de l'entreprise pour les ingénieurs civils et bioingénieurs



Salaire fixe en fonction de la taille de l'entreprise pour les ingénieurs industriels



Troisième constat

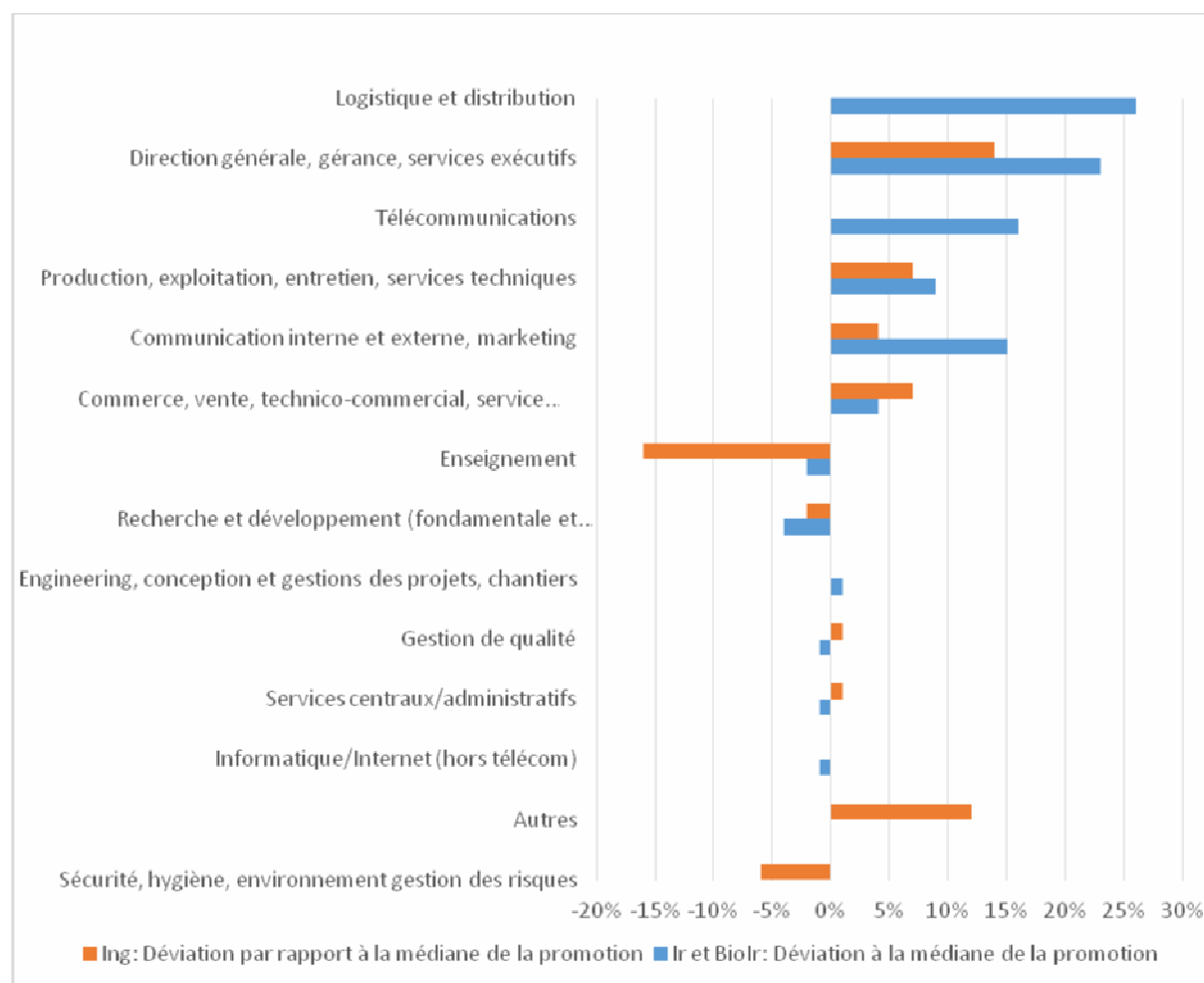
Le troisième constat a trait à l'analyse des salaires selon les domaines d'activité ou métiers et selon les secteurs d'activité de l'entreprise, et plus particulièrement l'analyse de ceux-ci par rapport à la médiane de la promotion. Il en résulte les deux graphiques qui permettent de tirer les constats suivants :

- Les domaines ci-après accordent un salaire plus favorable :
 - pour tous les ingénieurs
 - Commerce, vente, technico-commercial, services après vente
 - Production, exploitation, entretien et services techniques
 - Direction générale, gérance et services exécutifs :
 - pour les ingénieurs civils et bioingénieurs :
 - Communication interne et externe
 - Marketing
 - Logistique et distribution.
 - pour les ingénieurs industriels
 - les services centraux/administratifs.
- Le domaine de l'enseignement conduit à des rémunérations moins élevées tout particulièrement pour les ingénieurs industriels.

Par contre, ce sont les secteurs d'activités intensifs en capital qui offrent statistiquement des salaires plus élevés.

On observe aussi quelques différences entre les secteurs suivant le type de formation.

Salaires fixes en fonction du domaine d'activité



Salaire fixe en fonction du secteur d'activité



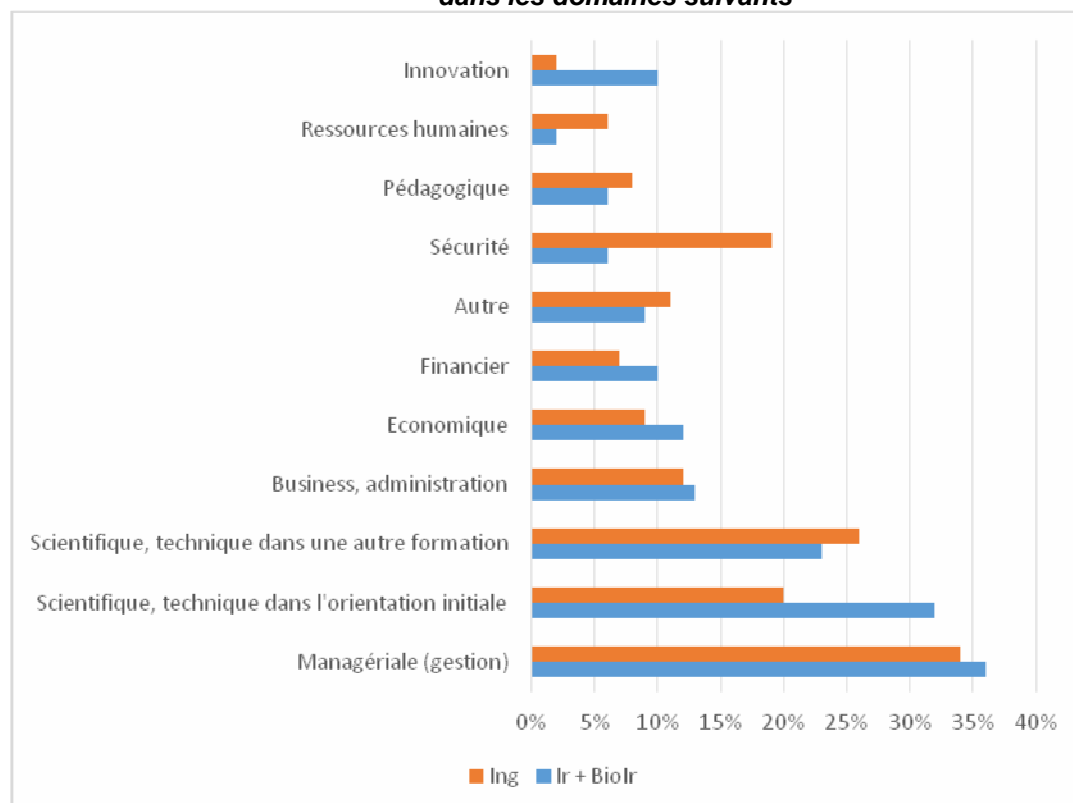
Quatrième constat

L'enquête montre que le taux de formation complémentaire des ingénieurs est le suivant :

Ingénieurs civils	48%
Bioingénieurs	56%
Ingénieurs industriels	52%

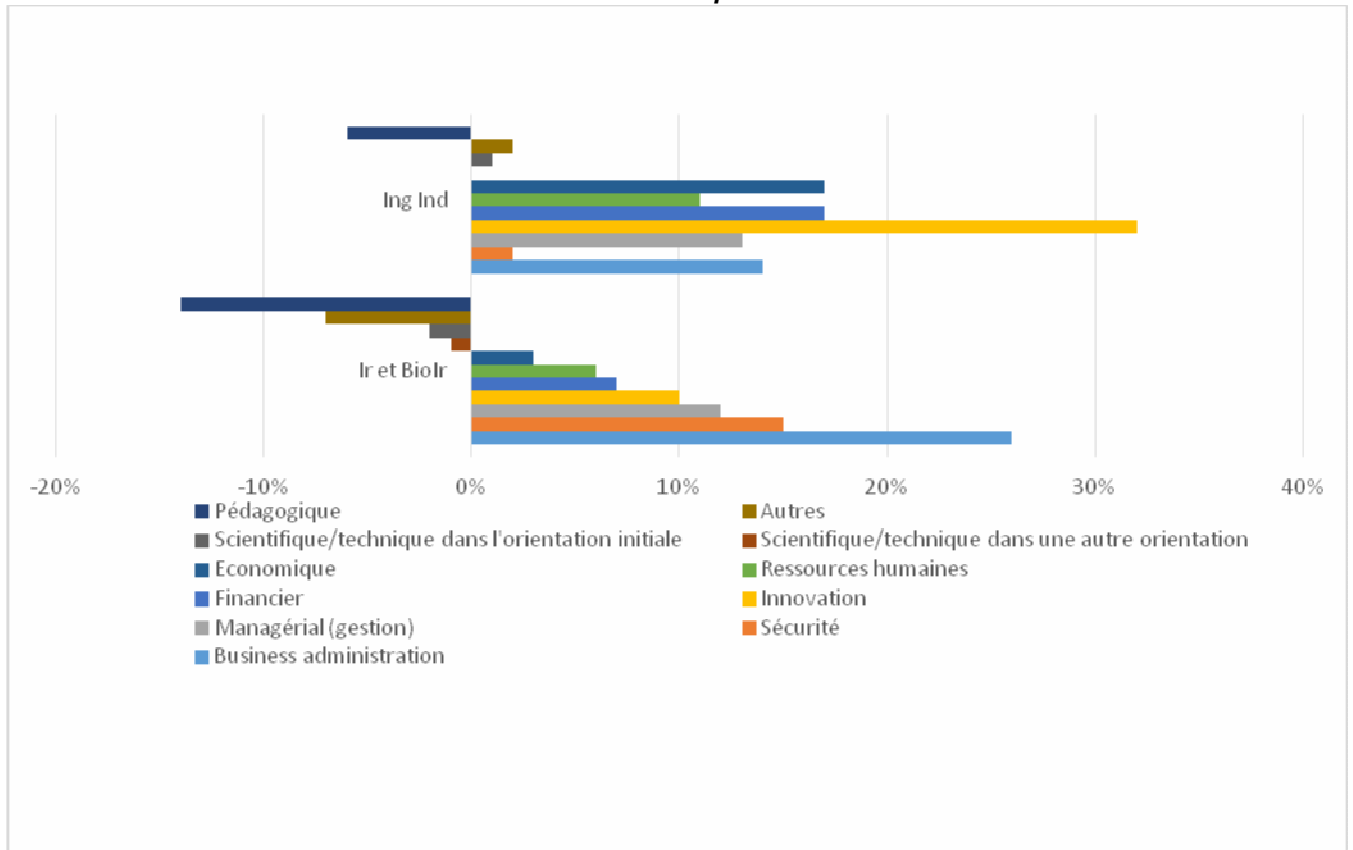
Selon le type de diplômes, ces formations complémentaires ont été réalisées dans les domaines suivants :

Pourcentage d'ingénieurs ayant suivi une formation complémentaire dans les domaines suivants



L'influence des formations complémentaires sur le salaire est reprise au graphique ci-après :

Déviation de la médiane du salaire fixe en fonction des domaines de formation complémentaire

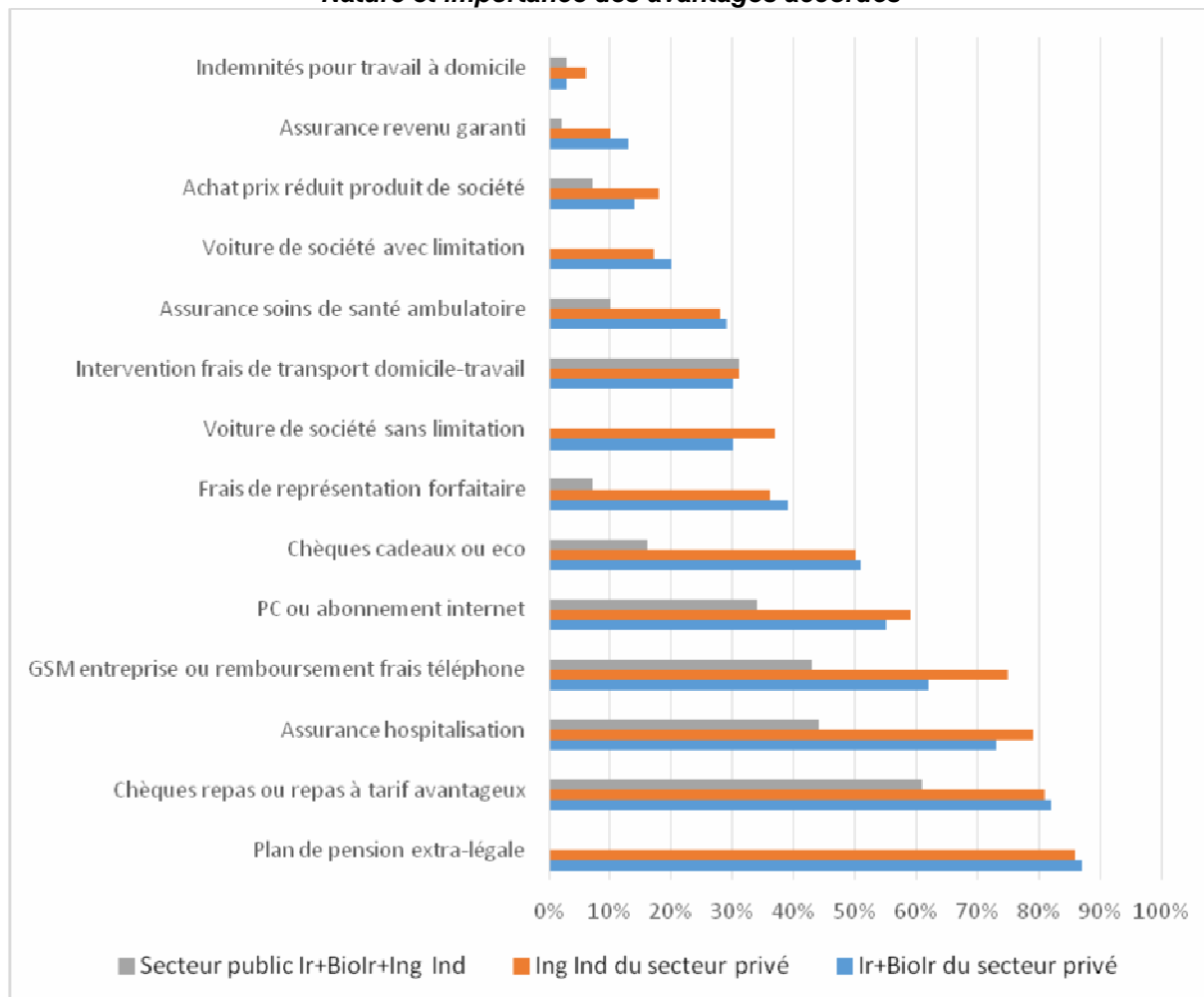


La formation continue « scientifique et technique » n'est pas synonyme d'une augmentation salariale à l'inverse de la formation complémentaire dans les domaines des sciences humaines (RH, Marketing) et des sciences économiques (finance et gestion) car dans ces derniers cas, elle s'accompagne très souvent d'un changement de métier et de niveau de responsabilité.

Cinquième constat

Le cinquième et dernier constat concerne les avantages extra-légaux. Cette analyse a été faite en distinguant le secteur privé du secteur public.

Nature et importance des avantages accordés



Tous les ingénieurs reçoivent des avantages en nature avec une proportion significative pour ceux qui sont employés dans le secteur privé. Les ingénieurs industriels sont, semble-t-il, favorisés en matière d'avantages extra-légaux. Enfin, une série d'avantages sont accordés à plus de 50% des personnes consultées.

Enquête de satisfaction

L'enquête de satisfaction comportait deux volets bien distincts : le premier avait trait à la satisfaction de l'ingénieur par rapport à son emploi. Tandis que le second volet avait pour objet de déterminer l'importance relative qu'il accorde à une série de 11 critères caractérisant le métier d'ingénieur indépendamment de son vécu.

Premier constat.

Tous les ingénieurs consultés sont globalement très satisfaits qu'ils travaillent dans le secteur privé ou public. En ce qui concerne les perspectives de carrière au sein de leur entreprise, la satisfaction est moins grande surtout dans le secteur public. Pour l'enquête 2014, on constate une relative insatisfaction du montant du salaire.

Satisfaction professionnelle des ingénieurs civils, bioingénieurs et ingénieurs industriels en fonction du secteur

Critères	Secteur privé		Secteur public	
	2014	2012	2014	2012
Satisfaction globale	87%	89%	91%	89%
Satisfaction degré d'autonomie	90%	92%	93%	93%
Satisfaction ambiance de travail	84%	85%	86%	84%
Satisfaction de perspectives de carrière à l'intérieur de l'entreprise	51%	53%	36%	36%
Satisfaction possibilités offertes de faire évoluer ses compétences	58%	18%	61%	54%
Satisfaction importance sociale, éthique, environnementale du travail	76%	75%	83%	83%
Satisfaction contenu du travail, de l'intérêt des missions confiées	84%	85%	84%	86%
Satisfaction salaire	62%		65%	

Second constat

Malgré la crise, pour un ingénieur le contenu de son travail l'intéresse plus que les conditions salariales et la sécurité d'emploi. Ceci indique que les ingénieurs sont convaincus que le marché de l'emploi « ingénieurs » reste favorable.

Pondération de la nature du critère retenu

Nature du critère	Importance du critère pour le métier d'Ingénieur	
	2014	2012
Contenu du travail et intérêt des missions	81%	83 %
Ambiance du travail	81%	80 %
Autonomie	80%	78 %
Variété dans le travail et les carrières	79%	78 %
Responsabilité et défi	75%	76 %
Equilibre travail / vie privée	75%	76 %
Formation continue	67%	71 %
Salaire avec avantages extra-légaux	69%	71 %
Créativité	66%	68 %
Rôle social, éthique et environnemental du métier	65%	65 %
Sécurité d'emploi	61%	63 %